



## Termes de Références

### Information sur le poste

**Titre du poste :** Deux Experts pour audit du fichier électoral dont 1 Expert en biométrie électoral (Chef d'équipe) et 1 Expert en Système d'information

**Lieu d'affectation :** Dakar, Sénégal

**Date de commencement :** 8 janvier 2018

**Durée :** 35 jours

**Deadline pour soumission candidature :** 29 décembre 2017

**Date du commencement de la mission à Dakar :** 8 janvier 2018

**Personne de contact :** Valeria Aldighieri [valeria.aldighieri@eces.eu](mailto:valeria.aldighieri@eces.eu)

### Contexte organisationnel

Le **Centre Européen d'Appui aux Processus Electoraux (ECES, [www.eces.eu](http://www.eces.eu))** est une fondation privée à but non lucratif basée à Bruxelles avec vocation globale. ECES promeut le développement démocratique durable à travers la fourniture de service de conseil, d'appui opérationnel et de gestion de projet et paniers communs en faveur de processus électoraux. ECES travaille avec **tous les acteurs électoraux** incluant les organes de gestion des élections, les organisations de la société civile en charge de l'éducation civique et électorale et de l'observation électorale, les partis politiques et les parlements responsables des réformes électorales, les médias, les forces de sécurité et les institutions juridiques impliquées dans la résolution des conflits électoraux. ECES fait partie du Conseil d'Administration du Partenariat européen pour la démocratie (EPD), le plus important réseau d'organisations de la société civile et politique européennes travaillant sur l'assistance démocratique. Depuis sa création à la fin de 2010, ECES a signé **plus de 70 contrats** en appui à des processus électoraux transparents, crédibles et durables, visant au renforcement des institutions démocratiques **dans plus de 35 pays principalement, mais pas exclusivement, en Afrique et au Moyen Orient**. ECES a été financé et a collaboré avec plus de 20 bailleurs différents, dont en premier lieu l'Union européenne, suivie par ses États membres comme l'Allemagne, la France, Luxembourg, Danemark et Autriche.

### Le Projet PAPE Sénégal

Le « Projet d'appui au processus électoral au Sénégal » (PAPE Sénégal, <http://www.papesenegal.eu/>), est financé par le Ministère des Affaires Étrangères de la République fédérale d'Allemagne et mis en œuvre par ECES. Le projet a été conçu suite à la requête officielle faite par le Ministère de l'Intérieur à ECES pour appuyer la mise en œuvre des réformes électorales adoptées par le référendum de mars 2016. Le projet a démarré en février 2017 pour une première phase allant jusqu'en novembre 2017. Cette phase s'est concentrée sur l'appui aux élections législatives du 30 juillet 2017. L'objectif global était de contribuer à la préparation d'un processus électoral inclusif, dans le cadre des élections législatives de juillet 2017, basé sur une participation active de toutes les parties prenantes et l'application des réformes constitutionnelle votées lors du référendum du 20 mars 2016. Les objectifs spécifiques de la première phase du projet PAPE Sénégal étaient :

- Accompagnement dans le développement et déroulement d'un programme d'éducation à la citoyenneté et d'une campagne de sensibilisation attractifs
- Renforcement de la communication institutionnelle de la DGE et son interaction avec les services de monitoring des médias du CNRA
- Renforcement des capacités en leadership et gestion des conflits des acteurs électoraux (LEAD) comme base pour la création des cadres de dialogue et de concertation multi-acteurs sur le processus électoral.

Lors de son démarrage, le projet PAPES est intervenu pendant une des phases cruciales du processus électoral, à savoir celle de la refonte du fichier électoral. Par cette opération, tous les citoyens sénégalais ont

été appelés à se rendre auprès des commissions administratives déployées sur l'ensemble du territoire, pour reconduire leur inscription sur les listes ou effectuer une nouvelle inscription, par exemple dans le cas des jeunes en âge de voter. Dans ce contexte, les activités du projet ont appuyé la DGE dans les actions de sensibilisation afin de mobiliser la population, permettant la constitution d'un nouveau fichier électoral épuré des doublons et des personnes décédées.

Les opérations de refonte se sont achevées le 23 avril 2017 avec l'inscription de 5.952.091 d'électeurs à l'intérieur du pays et 267.356 d'électeurs à l'étranger, bien au-delà de l'objectif fixé par le MINT de 5 millions. Parallèlement, le projet PAPES a soutenu le Comité de Suivi des opérations de la refonte partielle des listes électorales qui a été installé par le Ministère de l'Intérieur pour le suivi des opérations d'enrôlement et pour émettre des propositions et recommandations visant à améliorer le déroulement du processus. Le rôle du comité est crucial pour assurer la transparence du processus et accroître sa crédibilité dans le cadre de la prévention des conflits et des tensions électorales. Le mandat du Comité, initialement autorisé pour veiller au processus d'inscription a été prolongé jusqu'au 30 juillet en assurant ainsi la couverture non seulement de la période contentieuse mais aussi la distribution des cartes.

La phase successive de distribution des nouvelles cartes, à l'approche de la date du scrutin, a représenté un défi important pour lequel la DGE a déployé tous les moyens disponibles, des caravanes de sensibilisation à la mise en place du centre d'appel appuyé par le projet PAPES jusqu'au jour des élections législatives, le 30 juillet 2017, pour fournir aux électeurs des informations utiles sur leur lieu de vote.

Par ailleurs, à l'approche de la date du scrutin, le projet a renforcé l'appui à la DGE dans la sensibilisation qui a concerné, outre que le retrait des cartes, aussi l'appel au vote pour une participation massive aux élections. Le taux de participation aux élections législatives du 30 juillet 2017 s'élève à 54,11% (le taux de participation aux élections législatives de 2012 était de 36,67%).

En vue de l'élection présidentielle et des élections locales de 2019., d'autres besoins ont été identifiés. En effet, à l'issue des élections législatives, le Sénégal s'acheminera rapidement vers l'élection présidentielle et des élections locales prévues en 2019 et la DGE déclenchera immédiatement la préparation des nouvelles échéances conformément au chronogramme du cycle électoral. Parmi les premières actions à entreprendre entre la fin de 2017 et les premiers mois de 2018, l'audit du fichier électoral dans un souci de transparence du processus, la réouverture des inscriptions sur les listes électorales dans le cadre d'une révision exceptionnelle des listes, la diffusion de messages de sensibilisation à travers des radios communautaires.

**Dans ce contexte, le projet PAPES a été prolongé jusqu'au 30 novembre 2018. L'extension du projet PAPES permettra de soutenir le dialogue politique entrepris par les acteurs électoraux sénégalais structuré autour de trois axes majeurs : l'audit du fichier électoral a être finalisé avant le début du mois de Février 2018, les travaux de revue du code et l'appui au Comité de Suivi.** En sus, des actions de sensibilisation ciblées seront menées lors des étapes clés du processus, notamment via la diffusion de messages à travers les radios communautaires.

### **Les questions spécifiques liées du fichier électoral**

L'organisation administrative, territoriale et locale de la République du Sénégal comprend des circonscriptions administratives, dont 14 régions, 45 départements et 123 arrondissements, et des collectivités locales constitués de 45 départements et 557 communes. Dakar et Thiès ont le statut de ville et sont divisées en communes. La loi sur la décentralisation entrée en vigueur en janvier 1997 a attribué aux assemblées régionales un certain nombre de compétences jusque-là réservées au gouvernement central. Le pays compte environs quinze millions d'habitants -projection pour 2017 de l'Agence Nationale des Statistiques (ANS).

Depuis 1998 le Sénégal a organisé régulièrement des élections, notamment quatre élections législatives, trois élections présidentielles et deux referendums mais, après une période de croissante participation des électeurs, la tendance de la participation a connu une forte baisse. En effet, les élections législatives de 2012 ont vu la

participation de moins de 34% des électeurs, alors que l'élection présidentielle de 2012 la participation n'a pas dépassé le 55%.

Le referendum sur les modifications de la Constitution du 20 mars 2016, a vu la participation de 38,19% des électeurs. En revanche, **une hausse significative du taux de participation a été enregistrée pour ces dernières élections législatives, qui a atteint 54,11% de votants**. Il convient de rappeler que le fichier électoral utilisé lors des dernières consultations de 2012 et du referendum de 2016, établis en 2005, comptait 5.307.962 électeurs, approximativement 75% de la population sénégalaise en âge de voter. Dans ce fichier le stock-mort, constitué des défunts ainsi que les personnes déplacées et celles à qui appartiennent les cartes non retirées, avait considérablement augmenté au cours de dix ans d'existence. Ce qui a amené le Ministère de l'Intérieur à procéder à une refonte partielle, nécessaire pour assurer un fichier fiable et qui comprenne la totalité des électeurs sénégalais.

La refonte partielle du fichier électoral s'est tenue du 4 octobre 2016 au 23 avril 2017. Cette opération a été couplée avec l'introduction de la nouvelle carte d'identité biométrique CEDEAO, qui est finalement fusionnée avec la carte d'électeur. En réponse à la demande des parties prenantes au niveau national, mais également faisant suite aux recommandations de la Mission d'Observation Électorale de l'UE de 2012, le MINT a mis en place des procédures simplifiées pour l'enregistrement des électeurs, et pour une nouvelle manière de distribution des cartes, qui sera désormais assurée par l'autorité administrative en dehors des périodes électorales. La CENA et les comités électoraux des circonscriptions sont tenus informés de tout ce qui est relatif à la dite distribution.

Un dispositif de 550 commissions administratives était en place pour assurer les opérations de refonte partielle du fichier, installées dans les départements des 14 régions auprès des préfetures, des sous-préfetures et des mairies. Des commissions mobiles étaient déployées pour les villages dans les zones rurales plus reculées pour faciliter l'inscription des électeurs.

Cette vaste opération a permis l'enrôlement de 5.952.091 électeurs sénégalais du pays ainsi que 267.356 résidant à l'étranger. Les nouveaux adultes ainsi que ceux qui n'étaient pas inclus auparavant ont pu demander l'inscription, alors que les personnes ayant changé de domicile avaient la possibilité d'apporter des changements du lieu de vote. Parmi les simplifications, la possibilité de profiter de la « compétence nationale » de l'enrôlement, c'est à dire la possibilité de s'inscrire dans n'importe quelle commission sur toute l'étendue du territoire, ce qui a facilité la tâche pour les nombreuses personnes en déplacement.

### **L'audit du fichier électoral issu de la refonte partielle d'octobre 2016 à avril 2017**

Suite aux travaux de la refonte partielle du fichier électoral, le Sénégal s'est doté d'un nouveau fichier en avril 2017. C'est avec ce dernier que se sont tenues les élections législatives du 30 juillet 2017. Toutefois, afin de le rendre plus performant et fidèle au corps électoral, et d'asseoir une plus grande légitimité au futur élu à l'élection présidentielle de 2019, il convient d'en assurer sa mise à jour performante.

C'est dans ce cadre que le PAPES accompagne la DGE, dans une approche inclusive et avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus électoral et dialogue politique, les prochains travaux de l'audit du fichier afin d'en assurer une fiabilité élevée gage d'une élection intègre. Cette démarche tient compte de la tradition établie qui consiste à effectuer régulièrement un audit du processus de gestion des élections en général et plus particulièrement du fichier général des électeurs. De plus, la tenue d'un audit indépendant du fichier électoral est également une réponse à une forte demande de la classe politique.

#### **Les objectifs généraux de l'audit du fichier électoral visent à:**

- Contribuer à renforcer un climat de confiance entre les parties prenantes en apportant à tous les acteurs concernés un éclairage complet sur le fichier électoral.
- Répondre aux différents questionnements des acteurs électoraux et des citoyens sur le processus de refonte et de renouvellement de la carte d'identité biométrique CEDEAO faisant office de carte d'électeur

- Identifier les forces et les faiblesses du système actuel d'inscription des électeurs et déterminer les mesures correctives à appliquer ;
- Identifier les anomalies constatées par les différents acteurs et déterminer les mesures correctives à apporter ;
- Faire les recommandations visant à améliorer le fonctionnement de la chaîne d'inscription, des opérations électorales et du système d'identification.

**Les objectifs particuliers de l'audit du fichier électoral visent à :**

- faire la revue du cadre légal et réglementaire ;
- faire la revue de la chaîne d'inscription des électeurs ;
- procéder aux examens nécessaires du fichier électoral ;
- examiner l'adéquation technologique ;
- analyser l'adéquation des procédures et identification des ajustements à réaliser ;
- analyser l'adéquation des ressources humaines et identification des gaps de compétence et des besoins supplémentaires ;
- examiner les anomalies constatées par les acteurs ;
- proposer des mesures pour corriger les anomalies constatées ;

**Résultats à atteindre**

- Un rapport d'ensemble de la mission d'audit avec une note de synthèse est élaboré, maximum 30 jours après le commencement des travaux, avant l'ouverture de la liste électorale au cours du mois de février 2018.
- Un atelier de restitution du rapport d'audit est organisé en présence des différents acteurs du processus électoral, maximum 30 jours après le commencement des travaux, avant l'ouverture de la liste électorale au cours du mois de février 2018.

Par ailleurs, et compte tenu du caractère stratégique de la mission mais aussi de sa complexité et de sa technicité, les deux résultats opérationnels ci-après sont également attendus de la mission :

- Les experts veilleront à conduire leur travail dans un esprit de neutralité. A cet effet, ils recueilleront soigneusement l'avis de chaque responsable ou technicien concerné et vérifieront les informations recueillies pour être en mesure d'étayer de façon objective et vérifiable chacune de ses conclusions ou recommandations ;
- Les experts veilleront à faire en sorte que leurs analyses et propositions soient partagées de façon claire et compréhensible pour les non spécialistes du secteur.

Un expert légal sera mis à disposition de l'équipe.

**Profil des auditeurs**

La mission d'audit sera confiée à une équipe de consultants individuels et indépendants possédant les profils suivants :

**Education**

- Diplôme universitaire Bac +5 en sciences informatiques, statistiques ou expériences équivalentes. Des diplômes postuniversitaires en sciences informatiques et statistiques seront considérée un atout.

**Expériences spécifiques**

- Avoir une expérience avérée et spécifiques d'au moins 15 ans pour le chef d'équipe et 10 ans pour le deuxième expert dans le domaine de la mise en place de systèmes d'information électorale et/ou de systèmes d'identification nationale ;

- Avoir des références solides dans le domaine de la gestion et l'audit des systèmes d'informations ;
- Avoir des références solides dans le domaine de la gestion et l'audit des systèmes électoraux ;
- Avoir des références solides en identification et recensement biométrique surtout pour des Organes de Gestions des élections ;
- Avoir des expériences antérieures dans des pays d'Afrique subsaharienne ou dans des contextes similaires ; Une expérience au Sénégal sera considérée un atout important.
- Avoir de l'expérience en travaillant avec des administrations électorales ;
- Avoir de l'expérience dans les organismes internationaux.

### **Compétences générales**

- Posséder le sens du Leadership, capacité à travailler en équipe dans un environnement multiculturel ;
- Avoir la capacité à travailler sous pression et attitude à travailler sous la contrainte des délais et des résultats ;
- Posséder le sens de la négociation, diplomatie et capacité à conduire des échanges de haut niveau;
- Autonomie, sens de l'initiative et de l'anticipation ;
- Avoir un esprit d'analyse et de rigueur scientifique ;
- Développer une excellente capacité rédactionnelle et de vulgarisation ;
- Avoir l'ouverture d'esprit, le respect de la culture du pays et de la population nationale.

### **Langues**

Avoir une parfaite maîtrise de la langue française autant écrite que parlée